Service Public
Fédéral
FINANCES
PERCEPTION
ET RECOUVREMENT

# DESCRIPTION DES RÔLES FEDIAM POUR FINPROFLEGACY

## CONTEXTE

La connexion à l'application FINPROFLEGACY doit se faire via un système de rôles. Ceci permet aux entreprises de gérer elles-mêmes qui peut avoir accès aux différentes déclarations.

Ce document décrit de façon succincte comment les rôles sont attribués, les rôles disponibles pour

FINPROFLEGACY, les avantages d'un tel système et se termine par quelques remarques importantes.

## ATTRIBUTION DES RÔLES

A partir du 31/01/2024, La connexion à l'application FINPROF2 se fait à son nom propre soit « au nom d'une entreprise » en s'identifiant à l'aide de la carte d'identité électronique ou d'itsme.

Pour pouvoir vous connecter au nom d'une entreprise, vous devez avoir un accès particulier parmi les 2 possibilités suivantes :

▪ Être repris comme administrateur ou gérant dans les fonctions de votre entreprise sur le site de la BCE. Attention : La fonction « fondateur » ou « administrateur délégué » ne donnent aucun accès.

Si vous êtes administrateur/gérant de l'entreprise et que vous n'apparaissez pas sur le site de la BCE, vous devez régulariser votre situation en leur téléphonant au 0800/120.33

▪ En tant qu'employé interne, avoir les rôles adéquats pour vous connecter à FINPROFLEGACY.

Ces rôles doivent vous être attribués par le « gestionnaire d'accès» de l'entreprise ou par un représentant BCE (administrateur/gérant).

Qui est le gestionnaire d'accès de ma société ?

▪ Si vous avez déjà un gestionnaire d'accès mais que vous ne savez pas de qui il s'agit, vous devez contacter la Sécurité Sociale au 02/511.51.51.

▪ Si vous n'avez pas de gestionnaire d'accès, vous devez en désigner un en suivant ce lien : https://www.csam.be/fr/gestion-gestionnaires-acces.html

## COMMENT OBTENIR UN RÔLE EN TANT QU'EMPLOYÉ INTERNE ?

Le gestionnaire d'accès/représentant BCE de l'entreprise doit se rendre sur le site de l'administration des rôles E-GOV et vous attribuer les rôles FINPROFLEGACY convenant à vos besoins sur le site : https://iamapps.belgium.be/rma/.

Il est à noter qu'il n'est plus possible techniquement de se connecter via un certificat commercial avec un système de rôles.

Rôles FINPROFLEGACY :

Il y a 2 rôles qui sont disponibles spécifiquement pour l'application FINPROFLEGACY :

- SPF Fin Désignation Propre Entreprise : Pour la consultation et les déclarations pour la société déclarante (Débiteur = Déclarant)
- FODFIN FINPROF THIRDPARTY : Pour la consultation et les déclarations pour des sociétés clientes (Débiteur <> Déclarant)

Vous trouverez un document succinct expliquant comment donner accès à une application au

lien ci-dessous :

https://finances.belgium.be/sites/default/files/20180524_D%C3%A9finitiondesr%C3%B4lesFedIAM.pdf

Une page d'aide pour l'attribution des rôles de façon générale est disponible sur le site :

https://www.aideacces.be/44-Administration_des_roles.html

Un manuel qui reprend la documentation pour les gestionnaires d'attribution de rôles se trouve au lien suivant :

https://rma-help.fedict.belgium.be/fr/t%C3%A9l%C3%A9chargements/manuel-utilisateurs-pour-les-gestionnaires-dattributions-de-roles

Vous trouverez un manuel pour les utilisateurs de rôles au lien suivant :

https://rma-help.fedict.belgium.be/fr/t%C3%A9l%C3%A9chargements/manuel-pour-utilisateur-de-roles

En cas de question supplémentaire relative à l'attribution ou l'utilisation des rôles, vous pouvez consulter la page suivante sur la gestion des rôles :

https://dt.bosa.be/fr/identification_et_securisation/rollenbeheer

## AVANTAGES DES RÔLES

Le système des rôles apporte les avantages suivants aux utilisateurs de FINPROFLEGACY :

▪ Il est possible de faire la distinction entre ses propres déclarations et les déclarations des clients/filiales via la distinction entre les rôles où le déclarant est égal au débiteur et les rôles où le déclarant est différent du débiteur.

▪ La gestion des accès est entièrement aux mains des entreprises et permet facilement des modifications pour ajouter ou supprimer un utilisateur. La maladie ou l'absence d'un collègue est moins problématique étant donné que plusieurs employés peuvent avoir le même rôle et accéder aux mêmes fiches.

Si un nouveau collègue rejoint l'équipe, vous pouvez lui ajouter les accès dont il a besoin sans devoir faire de demande à l'équipe FINPROFLEGAGY. De même, il est possible de retirer les accès d'une personne lors de son départ.

Le principe est que tous les utilisateurs avec le même rôle ont le même accès.

▪ La consultation des données d'un envoi n'est plus liée au numéro national de celui qui a fait l'envoi, mais au rôle attribué. Plusieurs utilisateurs peuvent ainsi avoir accès au même envoi.

▪ Il est aisé de déterminer ce que chaque collaborateur peut et ne peut pas voir.

## POINTS D'ATTENTION

- Il n'y a pas de contrôle sur les déclarations envoyées. Tout utilisateur avec un rôle FINPROFLEGACY peut envoyer des déclarations de n'importe quel nature.
- Comme mentionné plus haut, la connexion via certificat ne sera pas compatible avec la gestion par rôle.
- Durant une phase transitoire la plus courte possible, vous ne verrez pas les anciennes déclarations faites via certificats commerciaux. Nous allons effectuer la migration de ces déclarations sur le rôle FODFIN FINPROF THIRDPARTY dans les semaines qui suivent la mise en œuvre des rôles. Une communication spécifique sera faite lorsque la migration sera terminée.

## CONTACT

- En cas de question relative à l'attribution ou l'utilisation des rôles, vous pouvez consulter la page suivante sur la gestion des rôles : https://dt.bosa.be/fr/identification_et_securisation/rollenbeheer
- En cas de question concernant la description des rôles dans l'application FINPROFLEGACY, vous pouvez prendre contact avec le FINPROF team : https://finances.belgium.be/fr/E-services/FinProf/contact